

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée
(article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique,(PLACE). Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	<p>Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur <u>PLACE</u> puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici.</p> <p>En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct.</p> <p>Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.</p> <p>Ou via les formulaires DC1 et DC2</p>
	<u>Renseigner son offre</u>	<p>Les documents à fournir au titre de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - le bordereau de prix unitaires (BPU); - le mémoire technique ; - l'attestation d'assurance ; - un RIB. <p>Les documents et informations doivent être rédigés en langue française</p>
3		<p><i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <p><i>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement. Chaque co-traitant présentera une attestation de mandat dûment signée.</i></p> <p><i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i></p> <p><i>En cas de <u>sous-traitance</u>, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i></p> <p><i>Variantes interdites.</i></p> <p><i>Offres valables 160 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.</i></p>
4	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.
5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la <u>PLACE</u> avant les date et heure indiquées sur la <u>PLACE</u> , dans un fichier compressé au format ZIP ou équivalent.

<u>Analyse des offres</u>			
Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants.			
Critère technique Noté sur 70 points	Sous-critère 1	<u>Qualité de la formation, de son contenu et méthode pédagogique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Moyens mis en œuvre de garantir les objectifs généraux de la formation : 5 points ● Méthodes pédagogiques utilisées : 5 points ● Programme de formation : 5 points ● Méthode d'évaluation et de notation : 5 points ● Capacité du prestataire à mettre à jour son programme et ses outils de formation : 5 points 	Noté / 25
	Sous-critère 2	<u>Outils pédagogiques mis à disposition :</u> Description des moyens matériels et pédagogiques mis à disposition. Logiciels, valises, liste des outils et équipements en précisant la quantité disponible.	Noté / 25
	Sous-critère 3	<u>Qualité du profil des intervenants :</u> <p>1) Qualification (en fonction des diplômes obtenus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Niveau BAC : 0 point ● Niveau BAC +2 : 3 points ● Licence ou plus : 6 points <p>2) Expérience professionnelle en adéquation avec les domaines d'intervention des formateurs. Expérience moyenne des formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● < 3 ans d'expérience : 0 point ● ≥ 3 ans et < 5 ans d'expérience : 3 points ● ≥ 5 ans d'expérience : 7 points <p>3) Expérience dans l'animation de formation pour adulte en présentiel. Expérience moyenne des formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● < 3 ans d'expérience : 0 point ● ≥ 3 ans et < 5 ans d'expérience : 3 points ● ≥ 5 ans d'expérience : 7 points <p>Une moyenne sera effectuée avec l'ensemble des CV inscrits dans l'offre.</p>	Noté / 20

<p>Critère prix Noté sur 30 points</p>	<p>Le montant de l'offre du candidat sera calculé comme suit :</p> <p>Montant de l'offre du candidat = $(0,6 \times T1 \text{ TTC}) + (0,2 \times T2 \text{ TTC}) + (0,1 \times T3 \text{ TTC}) + (0,1 \times T4 \text{ TTC})$</p> <p>Avec :</p> <p>T1 somme des prix TTC= Formation intra-titulaire T2 somme des prix TTC = Formation inter-titulaire T3 = Coût TTC d'une journée de formation intra titulaire en plus ou en moins T4 = Coût TTC d'un sujet de contrôle et correction</p> <p>L'offre affichant le prix total le plus bas obtient la note maximale de 30 points.</p> <p>Les autres offres seront notées selon la formule suivante :</p> <p>Note totale = $30 \times (\text{montant de l'offre la moins élevée TTC} / \text{montant de l'offre du candidat noté TTC})$</p>	<p>Noté / 30</p>
---	---	------------------

L'ensemble des échantillons demandés pour l'analyse technique est indiqué dans l'annexe au cadre de réponse technique.

Toute offre ayant une note technique inférieure à 40 sur 70 est automatiquement éliminée.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les 2 meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagement RSE du ministère :

Le ministre des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) ». Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr. Ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information (DI/RFI) ainsi que les données essentielles.